

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ULTIMA AUDACE

Code ISIN : FR0010408831
Ce FCP est géré par Acer Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes

Classifié « Actions Internationales », le FCP ULTIMA Audace est un fonds nourricier du compartiment GEFIP Dynamique de la SICAV GEFIP Sélect (le fonds maître). Il est investi en permanence à 85% ou plus de ses actifs en parts I (FR0013241692) de son fonds maître, avec à titre accessoire, des liquidités.

La performance du Fonds nourricier peut être inférieure à celle du fonds maître en raison notamment de ses propres frais.

L'objectif de gestion du fonds est similaire à celui du fonds maître, à savoir, de permettre à son porteur, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, de participer à l'évolution des marchés actions internationaux et éventuellement, de façon opportuniste, à l'évolution des marchés obligataires et monétaires. Le type de gestion de l'OPCVM nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître. Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence.

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

Cette SICAV met en oeuvre une gestion flexible et discrétionnaire en allocation d'actifs multi devises avec un investissement permanent sur les marchés actions internationaux de 75% minimum de son actif net (titres en direct et OPC compris). La SICAV pourra ainsi investir en actions internationales de société cotées émises sur toutes zones géographiques, y compris sur les pays émergents (exposition aux marchés émergents pouvant atteindre 100% de l'actif net), de tous secteurs et sans restriction en termes de taille de capitalisation.

L'exposition aux marchés des petites et moyennes capitalisations pourra atteindre 100% de l'actif net. L'exposition du compartiment au risque actions sera comprise entre 60% et 120% de l'actif net via les investissements entitres en direct, en parts ou actions d'OPC et via l'utilisation des contrats financiers.

L'investissement en parts ou actions d'OPCVM est limité à 50% de l'actif net. L'investissement en parts ou actions de FIA et/ou fonds d'investissement est quant à lui limité à 30 % de l'actif.

Selon l'analyse interne du risque de crédit mise en oeuvre par Gefip, la SICAV pourra investir, jusqu'à 25% de son actif net dans des obligations et/ou Titres de Créances Négociables d'émetteurs publics et/ou privés, sans contrainte d'éligibilité en termes de notation de crédit minimale, de sensibilité et de maturité.

L'exposition du compartiment aux titres jugés spéculatifs à haut rendement sera au maximum de 25% de l'actif net. La SICAV pourra être exposée au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Des instruments financiers peuvent être utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action et/ou de taux et/ou de change. Le gérant pourra intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

- **Affectation des sommes distribuables :** capitalisation totale.
- **Durée de placement recommandée :** 5 ans au minimum. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.
- **Conditions de souscription et de rachat :**
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré par le dépositaire avant 9h30 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculés sur les cours de clôture du même jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA) et des jours fériés en France.
- **Conditions de souscription et rachat de l'OPCVM maître :**
Les demandes de souscriptions et rachats sont reçues et centralisées chaque jour de bourse avant 11h30, heure de Paris (J) auprès de CACEIS BANK et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible ← Rendement potentiellement plus faible | Rendement potentiellement plus élevé → A risque plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

La catégorie « 6 » de risque de ce fonds

▪ Cet indicateur permet de mesurer le niveau de risque auquel le capital est exposé ainsi que le rendement du fonds. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

▪ La catégorie 1 signifie que le capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées, elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

▪ A l'inverse la catégorie 7 signifie une possibilité élevée de gain mais aussi un risque élevé de perte.

Risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité :** le compartiment peut investir dans des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité.

AVERTISSEMENT : Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|---------------|
| Frais d'entrée | 3% max |
| Frais de sortie | néant |
| <i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i> | |
| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
| Frais courants | 4.37% TTC (*) |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | néant |

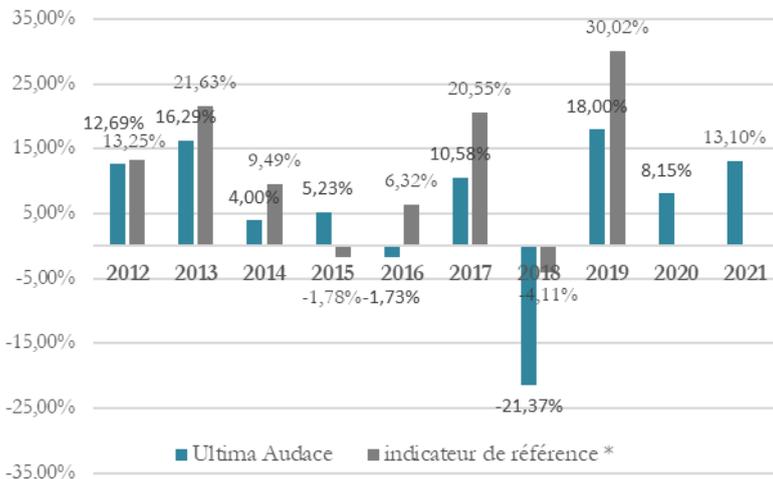
Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet : www.lb-af.com

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Les frais courants prélevés par la société de gestion servent à rémunérer les frais d'administration, les frais de gestion financière pure, et certains frais de commercialisation. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. En outre, les performances affichées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité en raison des changements intervenus dans la gestion du fonds depuis 2012.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

ULTIMA Audace a été créé le 16 février 2007.

Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en EURO.

Changement intervenu en cours d'exercice.

Les performances passées ont été réalisés dans des conditions qui ne sont plus d'actualité compte tenu du changement effectif au 11/09/2017 relatif au fait que le fonds est devenu fonds nourricier du fonds maître.

* Du 16/02/2007 au 31/12/2012 60% DJ EuroStoxx 50 PR (SX5E Index) + 40% MSCI World PR € (MSERWI Index) en USD + 20% Du 31/12/2012 au 30/09/2014 60% DJ EuroStoxx 50 NR (SX5T Index) + 40% MSCI World NR € (MSDEWIN Index) Du 30/09/2014 au 08/09/2017 80% MSCI ACWI \$ (NDUEACWF Index) + 20% Eonia Capitalisé (DBDCONIA Index) Depuis le 08/09/2017 MSCI World NR \$ (NDDUWI Index) converti en € avec le taux fixing de 16h30 heure de Londres. A compter du 31/12/2019 l'indice de comparaison est supprimé

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire de l'OPCVM est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), le valorisateur et Agent comptable est CM AM, le commissaire aux comptes est GESTION PHI. Le fonds maître est géré par la société de gestion Gestion Financière Privée – GEFIP 223 rue Saint-Honoré 75001 Paris agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français, dans un délai de 8 jours ouvrés, sur simple demande écrite auprès de :

| OPCVM Nourricier | OPCVM Maître |
|--|--|
| ACER FINANCE 8 rue Danielle Casanova 75002 Paris L'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative se fait auprès de la société de gestion au +33 1 44 55 02 10 E-mail : contact@lb-af.com | Gestion Financière Privée - GEFIP Société Anonyme à conseil d'administration 223 rue Saint-Honoré 75001 Paris L'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative se fait auprès de la société de gestion au Tél. : 01 42 96 57 37 E-mail : contact@gefip.fr |

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

Politique de rémunération : La rémunération du personnel de la société de gestion est arrêtée par la Direction Générale de ACER FINANCE.

La politique de rémunération du personnel de la société de gestion, au sein de laquelle sont décrits les détails liés à la rémunération du personnel de ACER FINANCE, est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.lb-af.com), ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

La responsabilité d'Acer Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Acer Finance est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Tous les documents réglementaires sont visibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org)

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23/03/2022